Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26161-DE



**République Française**
**Département du Cher**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Absent(s) |
|---|---|---|---|---|
| 35 | 35 | 29 | 6 | 0 |

**Affichage : 23 septembre 2026**

Secrétaire de séance : **Gaëtan AUPÈCLE**

L'an deux mille vingt six, le 22 septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

**Étaient présents :**
Gaëtan AUPÈCLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Delphine CHAUVIET, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Daniel DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BÉLENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX, Ahmed TAOUSSI.

**Étaient représentés :**
Frédéric BERNARD donne pouvoir à Alain MASSICARD, Marc-Antoine FOSSARD donne pouvoir à Bruno BOURDIN, Philippe FOURNIÉ donne pouvoir à Jill GAUCHER, Lawrence LOONTJENS donne pouvoir à Fabienne MOINDROT, Sandrine MARTIN donne pouvoir à Séverine ROGER, Frédéric NOBLE donne pouvoir à Yves HUSTÉ.

## DEL26/161 – THÉÂTRE MAC-NAB - CONTRAT DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE

**Le Maire**

Considérant que dans le cadre de la programmation culturelle 2027-2028, la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone , sise 21 rue de la Boétie à Paris (78008), propose à la Ville de lui apporter une aide financière de 13 000 € HT, dans le cadre d'un contrat de parrainage,

Considérant que ce partenariat prendra la forme d'une dotation de places réparties sur l'ensemble de la programmation avec en moyenne 10 places par spectacles,

Considérant que des temps d'échanges privilégiés seront proposés avec l'ensemble des partenaires de la saison. Ces rencontres prendront la forme d'une soirée d'ouverture alliant un cocktail dînatoire, suivi du spectacle, puis d'une soirée de clôture autour d'un spectacle, à laquelle un cocktail sera associé,

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26161-DE



Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Sports, Jumelages, Vie Associative et Vie Citoyenne en date du 07 septembre 2026,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

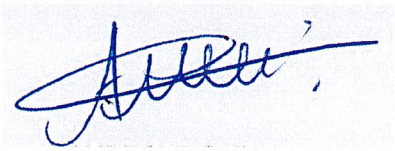
**DÉCIDE**

À l'unanimité,

- d'approuver le contrat de parrainage, ci-annexé, passé entre la Ville et la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone pour le versement d'une somme de 13 000 € HT,
- d'autoriser le Maire à signer ledit contrat et les actes y afférents,
- d'imputer la recette au budget annexe du Théâtre Mac-Nab, article 7478.

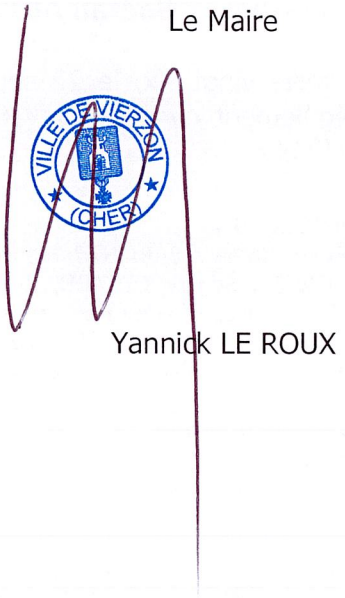
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Gaëtan AUPÈCLE

Le Maire




Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 23 septembre 2026